

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES et des
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Communiqué de presse

DECFO-SYSREM :

La FSF désigne son représentant à la commission de recours

La Convention signée entre la FSF et le Conseil d'Etat sur la nouvelle politique salariale prévoit la mise sur pied d'une commission de recours paritaire. Assumant ses responsabilités de faitière syndicale la plus représentative et de seule organisation du personnel à avoir accepté la mise en oeuvre de DECFO-SYSREM, la FSF désigne aujourd'hui son représentant.

La constitution de la commission qui doit examiner les recours liés à DECFO-SYSREM a pris plus de 8 mois de retard. Ce blocage est la conséquence directe du recours de SUD auprès de la Cour Constitutionnelle, visant notamment à invalider la création de cet organe. Aujourd'hui, la FSF estime que les travaux de réexamen des situations personnelles doivent démarrer dans les plus brefs délais, ceci afin de répondre aux attentes légitimes des recourants.

La FSF a décidé de désigner M.Robert Vaucher, ancien président de la FSF, pour occuper l'un des deux sièges dévolus aux représentants du personnel. La FSF proposera aux organisations syndicales non signataires de la convention de pourvoir le second siège.

La FSF restera extrêmement attentive à ce qu'aucun blocage n'entrave la mise sur pied de cette commission. Elle dénoncera toute nouvelle tentative de retarder sa constitution.

Le 23 septembre, les négociations reprendront sur la mise en oeuvre de DECFO-SYSREM. Les discussions porteront sur la fixation du salaire à l'engagement, le système de promotion et le statut des nettoyeurs. Pour ces trois dossiers, la FSF exige que le Conseil d'Etat tienne ses promesses, à savoir reconnaître l'expérience professionnelle de chacun à sa juste valeur et prendre en considération le statut inacceptable du personnel de nettoyage.

Lausanne, le 7 septembre 2009